

SELARL Laurent DUBOIS & Fleur FONTAINE
 HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
 23 Avenue Paul Vaillant Couturier
 B.P. 20
 93423 VILLEPINTE CEDEX
 TEL. 01.49.36.10.01.
 FAX. 01.49.36.15.56.
 www.dubois-huissier-93.com

SECOND ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE CONSTAT DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT
Et le VINGT HUIT AOUT



A LA REQUETE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de l'immeuble situé 46 Avenue Gabriel Péri à LA COURNEUVE (93120), représenté par son syndic la SARL A.B.D. GESTION dont le siège est 3 rue Lally Tollendal 75019 PARIS Agissant poursuites et diligences de son gérant y domicilié en cette qualité

LESQUELS ME DECLARENT :

Qu'un commandement de payer valant saisie immobilière a été signifié à

Que celui-ci est resté vain.

Que dans le cadre de la procédure de saisie immobilière, il est dans l'intérêt du syndicat des copropriétaires de faire procéder à la description du bien immobilier par le Ministère d'un Huissier de Justice pour servir et valoir ce que de droit.

Que je suis requis à cet effet.

C'est pourquoi,

Constat dressé le 28-08-2020 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c
2^{ème} étage - porte face- LA COURNEUVE

46 Avenue Gabriel Péri -



DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussigné, Maître Laurent DUBOIS, Huissier de justice associé, membre de la SELARL DUBOIS-FONTAINE, 23 avenue Paul Vaillant Couturier 93420 VILLEPINTE,

Me suis transporté ce jour VINGT HUIT AOUT DEUX MILLE VINGT à LA COURNEUVE (93120), 46 Avenue Gabriel Péri, au 2^{ème} étage, porte face, et là étant à 14 Heures 30, en présence de _____ j'ai procédé aux constatations suivantes :

I - CONDITIONS D'OCCUPATION

Sur place, je suis reçu par _____ à qui je décline mes nom, qualité, l'objet de ma mission.

Ce dernier ne parle pas le français et ne peut répondre à aucune de mes questions.

_____ me déclare que l'occupant est

_____ prend attache téléphonique avec une personne et me passe la communication.

La personne au téléphone me déclare être _____ mais refuse de m'indiquer s'il détient un bail, le montant du loyer et le montant des charges.

II - DESCRIPTION DE L'APPARTEMENT

L'appartement se compose d'une entrée avec cuisine, à droite ; une salle de bains avec WC, 2^{ème} porte à droite ; une chambre, 1^{ère} porte gauche ; une pièce principale.

ENTREE :

Le sol est habillé d'un revêtement thermoplastique, en bon état.

Immédiatement à droite, je note la présence de placards techniques.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture, en bon état.



AVOVENTES.fr

CUISINE :

Le sol est habillé d'un revêtement thermoplastique imitation carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de faïence, en bon état.

La cuisine est équipée d'un évier, vétuste.

Je note la présence d'un ballon d'eau chaude en partie droite.

La pièce est éclairée par une fenêtre, double vitrage, en bon état.

Elle est protégée par un volet, en bon état.

SALLE DE BAINS AVEC WC (1^{ère} pièce à droite) :

Le sol est recouvert d'un revêtement thermoplastique identique à l'entrée et la cuisine, lequel est ancien.

Je note la présence d'un WC, d'un lavabo et d'un radiateur.

Les murs sont doublés de carreaux de faïence anciens, mais en bon état.

Je note la présence d'une partie vitrée fixe en partie haute.

CHAMBRE (2^{ème} porte à droite) :

Le sol est habillé d'un revêtement thermoplastique identique à la cuisine.

Les murs et le plafond sont en bon état.

La pièce est éclairée par une fenêtre, double vitrage, en bon état.

Elle est protégée par des volets, en bon état.

PIECE PRINCIPALE :

Le sol est recouvert d'un parquet ancien, montrant des rayures.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une toile de verre peinte, en bon état.

La pièce est éclairée par une fenêtre, double vitrage, en bon état.

Elle est protégée par un volet, en bon état.

Je note la présence d'un radiateur.

Je note l'absence de radiateur dans l'entrée et dans la salle de bains.



AVOVENTES·fr



AVOVENTES•fr

III - PARTIES COMMUNES

Je constate que les parties communes sont vétustes.

Je note que la cage d'escalier est fortement dégradée.

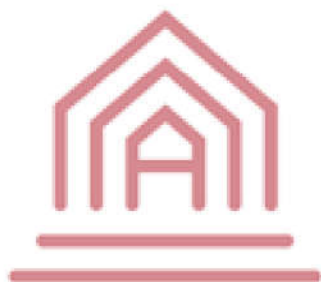
Je relève la présence de multiples dégâts des eaux.

La façade est dégradée, décrépie et en mauvais état.

Telles sont les constatations que j'ai faites et pour lesquelles j'ai rédigé le présent procès verbal de constat sur quatre feuilles pour servir et valoir ce que de droit.

Onze photographies prises par mes soins et corroborant mes constatations sont annexées au présent procès verbal de constat.

Maître Laurent DUBOIS



AVOVENTES.fr

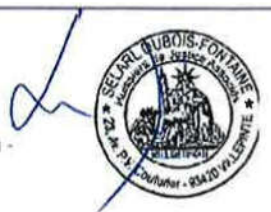




AVOVENTES.fr

Constat dressé le 28-08-2020 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/
2^{ème} étage - porte face- LA COURNEUVE

- 46 Avenue Gabriel Péri -





AVOVENTES.fr

Constat dressé le 28-08-2020 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c
2^{ème} étage - porte face- LA COURNEUVE

3 Avenue Gabriel Péri -



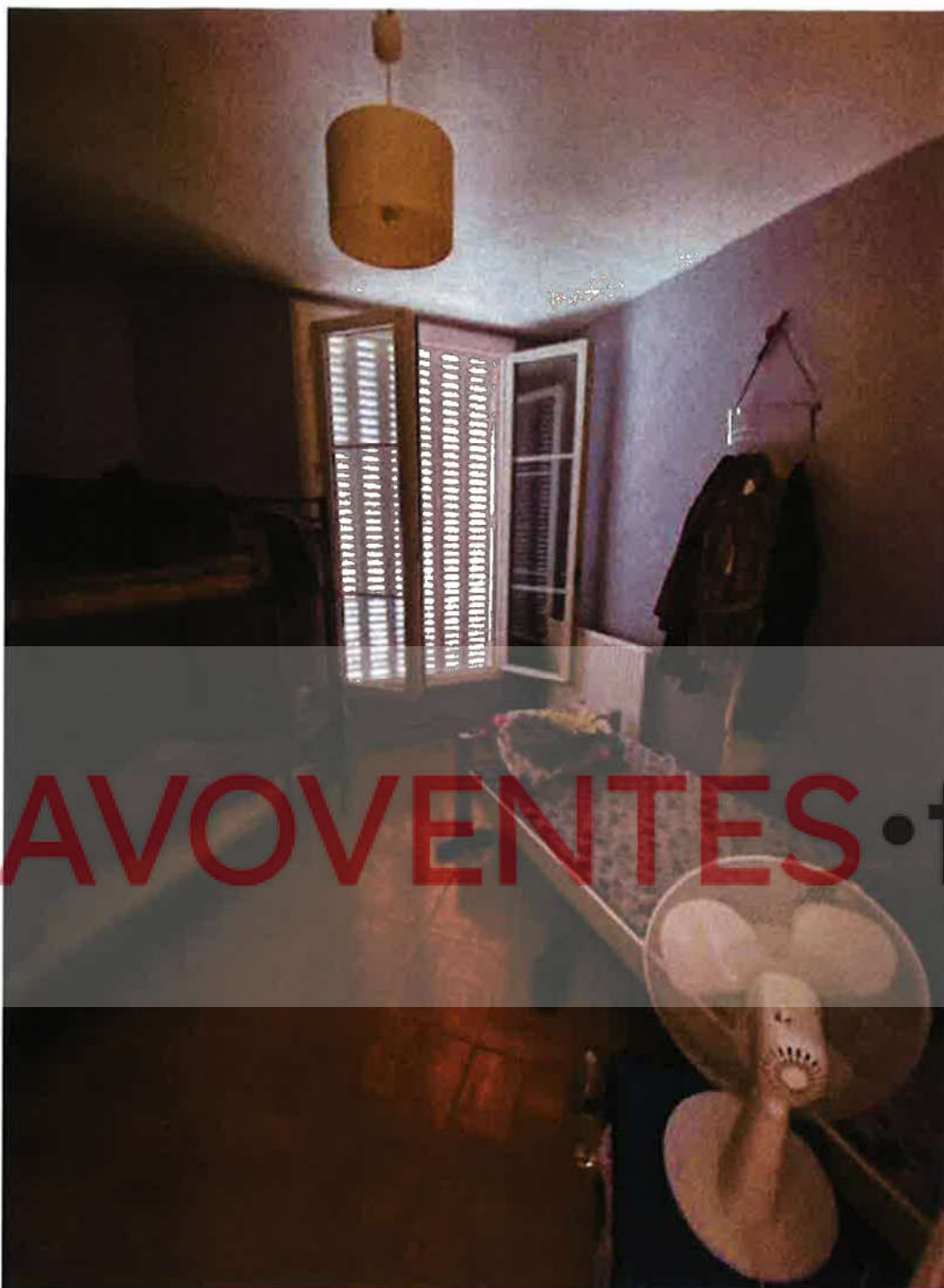


AVOVENTES.fr

Constat dressé le 28-08-2020 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c
2^{ème} étage - porte face- LA COURNEUVE

46 Avenue Gabriel Péri -





AVOVENTES.fr

Constat dressé le 28-08-2020 par Maître DUANIC
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c
2^{ème} étage - porte face- LA COURNEUVE

- 46 Avenue Gabriel Péri -





AVOVENTES.fr

Constat dressé le 28-08-2020 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c
2^{ème} étage - porte face- LA COURNEUVE

- 46 Avenue Gabriel Péri -



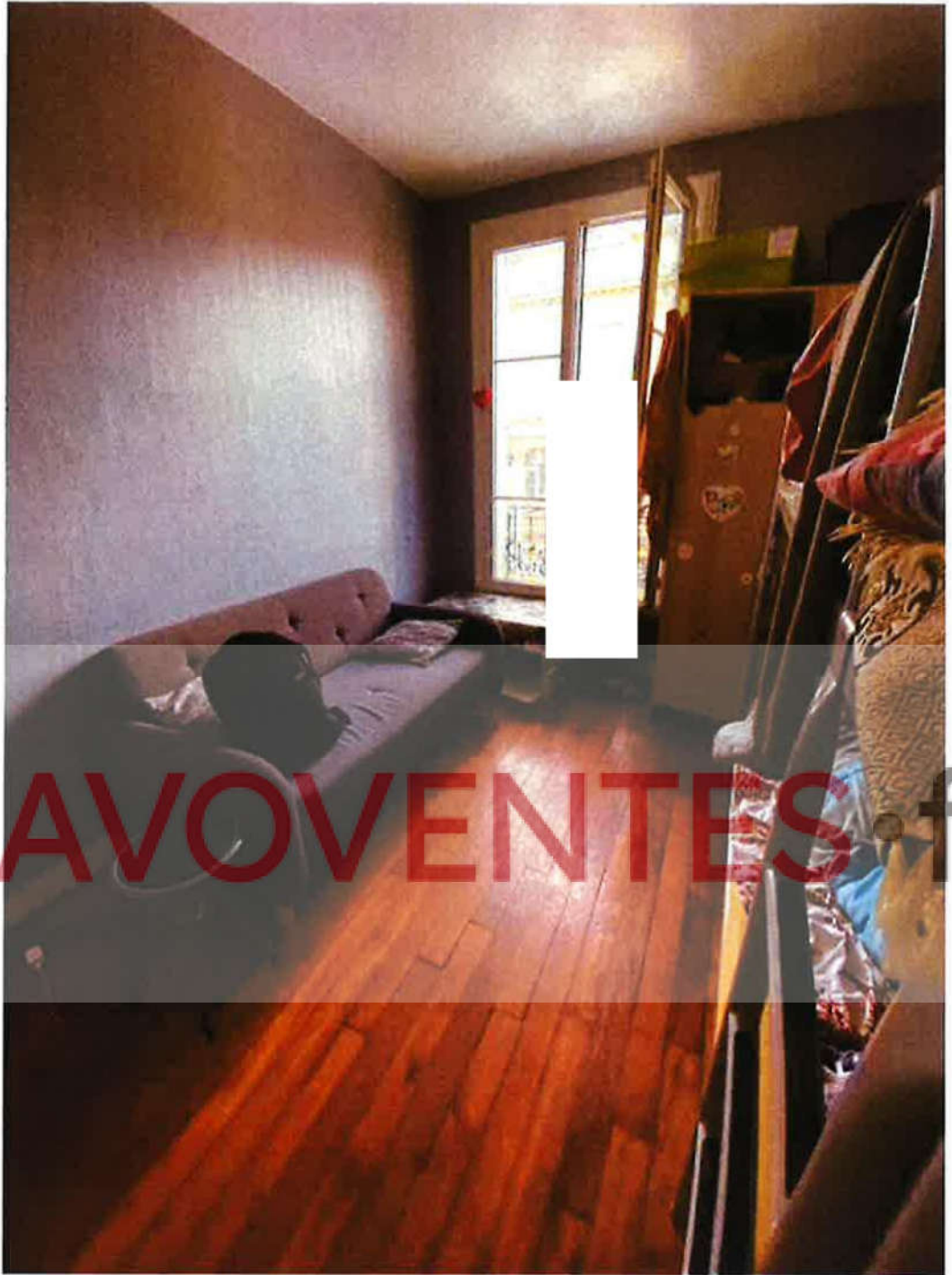


AVOVENTES.fr

Constat dressé le 28-08-2020 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/
2^{ème} étage - porte face- LA COURNEUVE

16 Avenue Gabriel Péri -

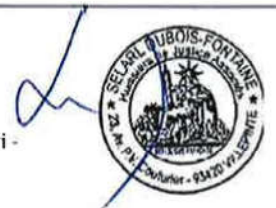


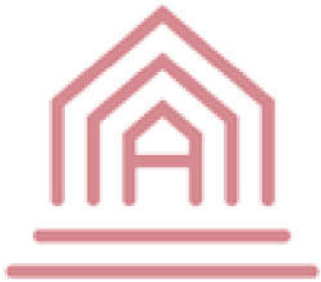
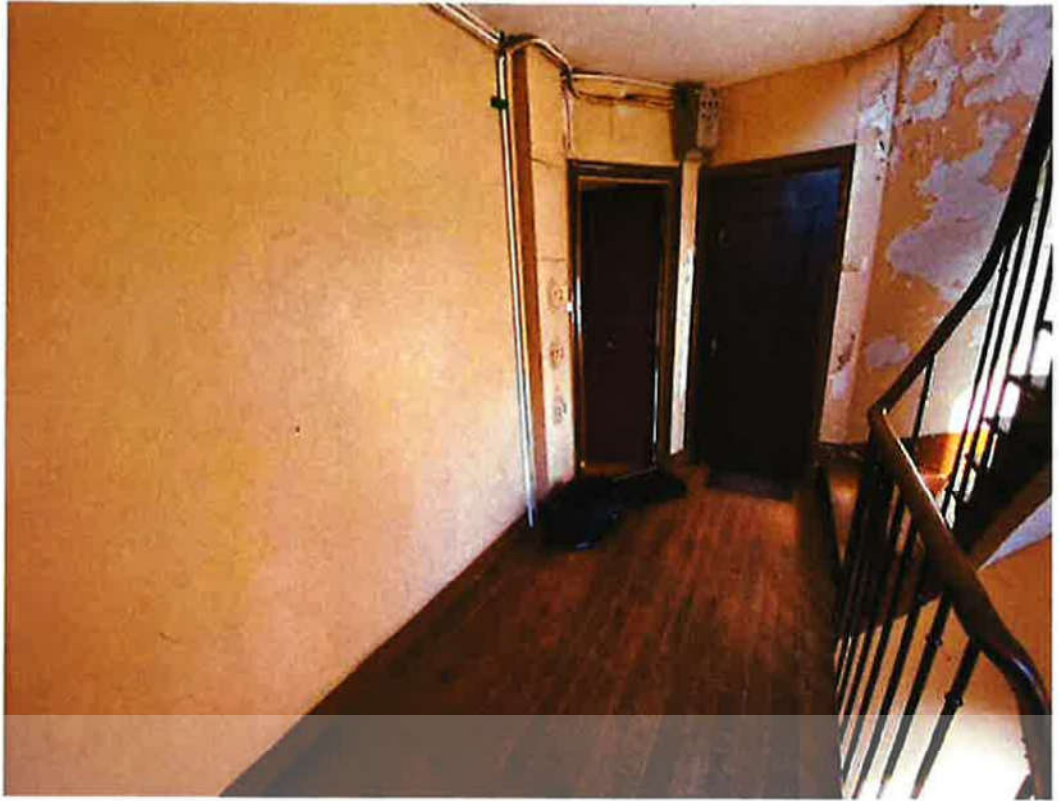


AVOVENTES.fr

Constat dressé le 28-08-2020 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c.
2^{ème} étage - porte face- LA COURNEUVE

- 46 Avenue Gabriel Péri -



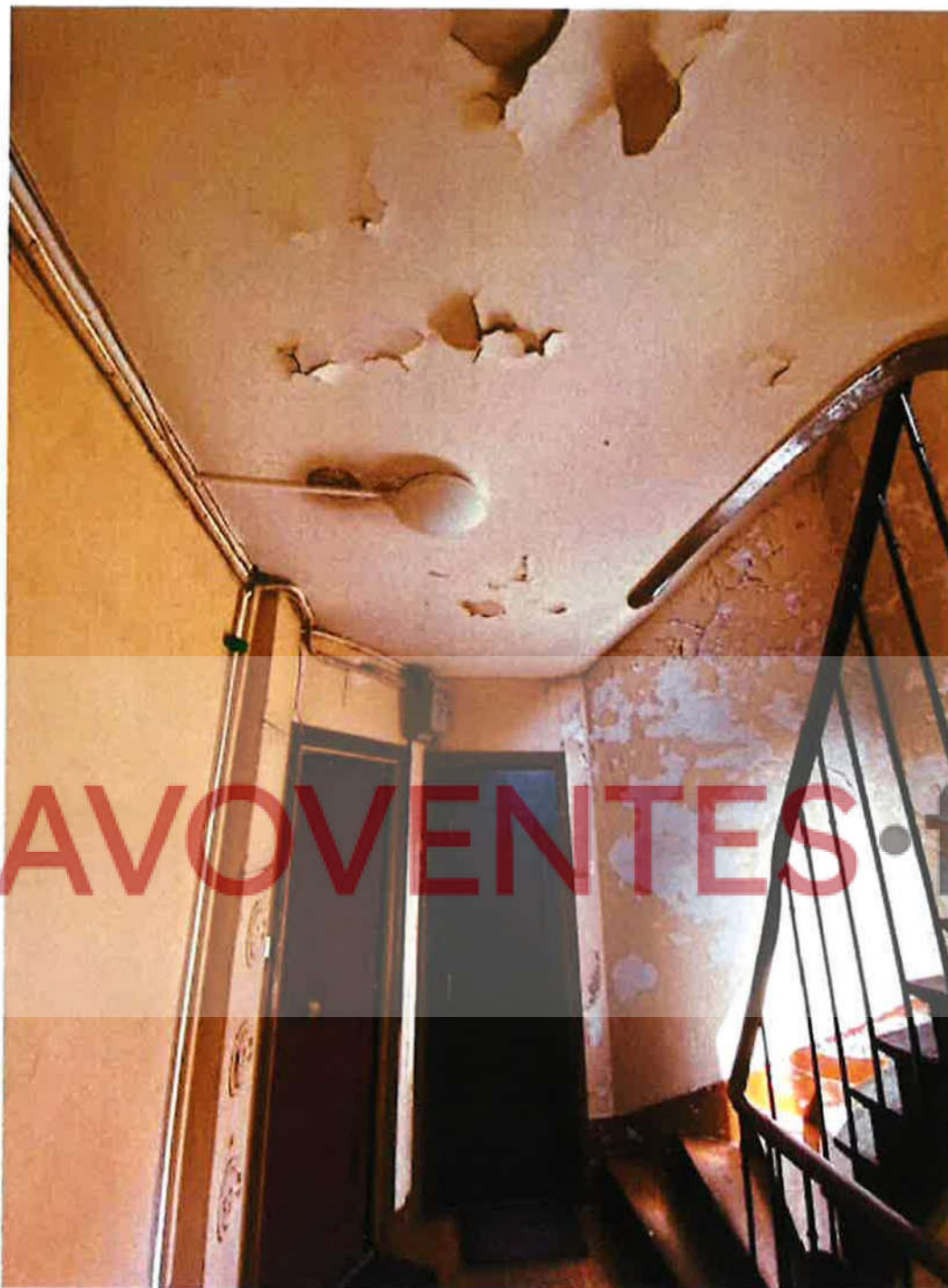


AVOVENTES.fr

Constat dressé le 28-08-2020 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES
2^{ème} étage - porte face- LA COURNEUVE

46 Avenue Gabriel Péri -



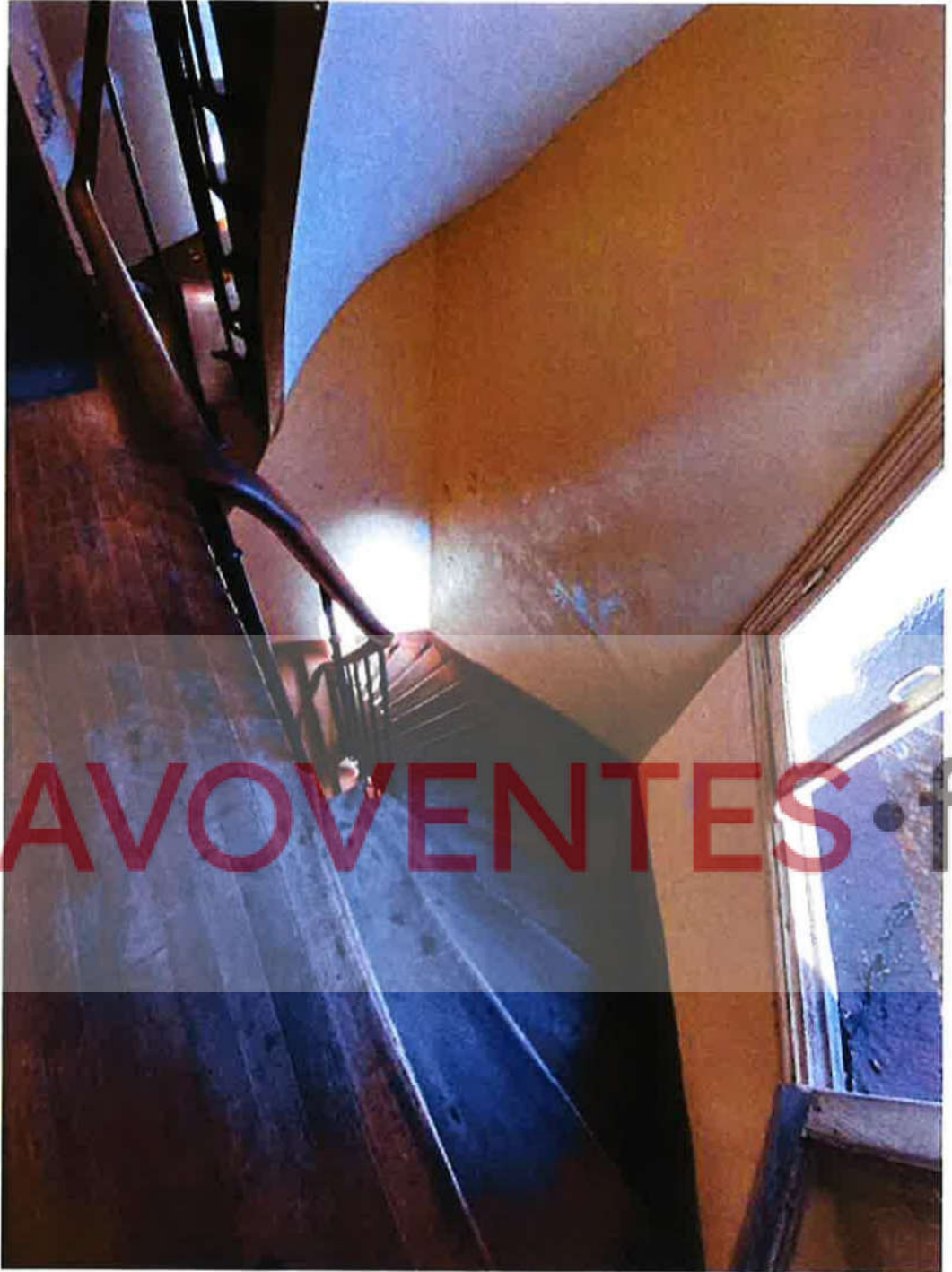


AVOVENTES.fr

Constat dressé le 28-08-2020 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/
2^{ème} étage - porte face- LA COURNEUVE

46 Avenue Gabriel Péri



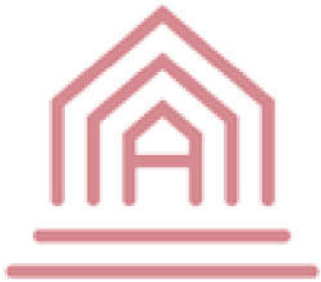


AVOVENTES.fr

Constat dressé le 28-08-2020 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c
2^{ème} étage - porte face- LA COURNEUVE

46 Avenue Gabriel Péri -





AVOVENTES.fr

Constat dressé le 28-08-2020 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES
2^{ème} étage - porte face- LA COURNEUVE

16 Avenue Gabriel Péri -

